



PRÉFET DU CALVADOS

direction départementale des
territoires et de la mer
du Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de regroupement du centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE sur le territoire des communes de PONT-L'EVEQUE et de SAINT-HYMER

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, préfet du Calvados, informe le public qu'en **exécution de l'arrêté du 6 mai 2015**, il sera procédé **du jeudi 28 mai à 9h00 au mardi 30 juin 2015 à 17h00 inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement relative **au projet de regroupement du centre hospitalier de Pont-l'Évêque** sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque et de Saint-Hymer.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées **au plus tard le 13 mai 2015**, dans les mairies de PONT-L'EVEQUE et de SAINT-HYMER.

Les jours et heures d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance durant toute la durée de l'enquête et consigner éventuellement ses observations dans les mairies sont les suivants :

- **PONT-L'EVEQUE**
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
 - le samedi de 10h00 à 12h00
- **SAINT-HYMER**
 - le lundi de 15h00 à 18h00
 - le jeudi de 10h30 à 13h00

Monsieur Marcel VASSELIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Michel OZENNE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

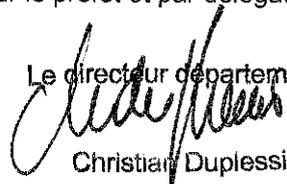
Monsieur Marcel VASSELIN se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales dans les mairies de PONT-L'EVEQUE et de SAINT-HYMER aux jours et heures suivants :

- **PONT-L'EVEQUE**
 - ➔ jeudi 28 mai 2015 de 9h00 à 12h00
 - ➔ samedi 20 juin 2015 de 10h00 à 12h00
 - ➔ mardi 30 juin 2015 de 14h00 à 17h00
- **SAINT-HYMER**
 - ➔ lundi 8 juin 2015 de 15h00 à 17h00
 - ➔ lundi 22 juin 2015 de 16h00 à 18h00

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés en mairies de PONT-L'EVEQUE et de SAINT-HYMER où toute personne physique ou morale intéressée pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an.

La direction départementale des territoires et de la mer publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le portail Internet « Les services de l'Etat dans le Calvados » où ils seront consultables pendant un an.

Fait à CAEN le 6 mai 2015
Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental

Christian Duplessis